



Envoyé en préfecture le 20/07/2021  
Reçu en préfecture le 20/07/2021  
Affiché le 20/07/2021  
ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_106-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**  
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

### SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON  
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-106 : ESPACE CULTUREL DE RANDAN - VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE  
DETAILLE

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Sur la base d'un cahier des charges, la Sarl CRX AMO a été consultée pour réaliser une mission d'étude de pré-programmation.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL\_2021\_106-DE

Sa mission s'est déroulée en deux phases :

- Elaboration du pré-programme et de la faisabilité technique et financière.
- Elaboration du programme technique architectural détaillé.

La deuxième phase est une tranche conditionnelle qui doit être affirmée. Elle est constituée de deux parties :

- Le programme général et fonctionnel, ainsi que le programme technique avec les fiches descriptives par local.
- Le programme technique détaillé et le plan de financement doivent être validés afin de pouvoir lancer les consultations pour le choix d'un mandataire pour le suivi de l'opération « Médiathèque-espace culturel de Randan ».

La tranche conditionnelle (phase 2) s'établit à un montant de 4 480 € HT soit 5 376 € TTC.

Au stade programme, le coût estimé des travaux est de 2,6 M € auxquels s'ajoutent les frais d'ingénierie frais et annexes pour un total estimé de 4,31 M €.

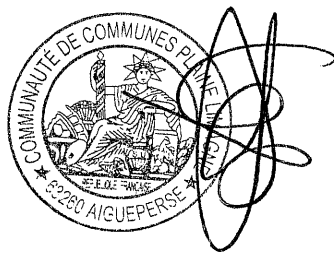
→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider le programme technique détaillé tel que présenté ;
- d'autoriser le président à signer tous documents afférents et à entreprendre toutes démarches pour mener à bien cette affaire ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021  
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

